

Sommaire

Votre commune vous informe

Édito	<u>3</u>
Hier et Aujourd'hui	<u>4-5</u>
Conseils Municipaux des 3 et 21 mars 2022	<u>6-9</u>
Centre Communal d'Action Sociale	<u>10-11</u>
Le CCAS vous informe	<u>12-14</u>
Nouvelles du RPI	<u>14-15</u>
Lutte contre l'épidémie de COVID-19	<u>16</u>
C'est arrivé près de chez vous	<u>17</u>
Vie quotidienne - Vie pratique	<u>18-19</u>
Informations Communales	<u>20-21</u>
État civil	<u>21</u>
Savez-vous que	<u>22-26</u>
Informations utiles	<u>27</u>
Informations locales	

Pour votre information,

la Mairie sera fermée :

• les vendredi 27 et samedi 28 mai, réouverture le lundi 30 mai dès 13 heures.

Les fermetures de la Mairie et de l'Agence postale seront également affichées sur le site Internet de la Commune https://www.champeaux77.fr.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives (12&19 juin)?

Dates limites d'inscription : En ligne, jusqu'au 4 mai 2022 et en mairie, ou par courrier, jusqu'au 6 mai 2022.

Photo de couverture : © Yves LAGÜES-BAGET

Internet: https://www.champeaux77.fr Courriel: mairie4.champeaux.77@orange.fr https://www.facebook.com/mairiedechampeaux/

Directeur de la publication :

Yves Lagües-Baget

Comité de rédaction :

Bernard Chéchin, Dominique Fournier, Jean-Pierre Holvoet, Ghislaine Le Louëdec, Isabelle Marié-Sall, Michel Morchoisne, Lyvia Prouvier.

Superficie : 1305 ha Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux : http://www.briedesrivieresetchateaux 1

ÉDITO

Chères Campéliennes, chers Campéliens,

À l'heure où j'écris cet édito, nous ne connaissons pas encore notre nouveau président de la République. Il aura fort à faire dans ces temps troublés et incertains. Notre rôle d'élule)s de terrain exige optimisme et enthousiasme. Je fais partie de cette génération qui n'a connu que la « crise ». En effet, depuis les années 1970, c'est toujours la même litanie



qu'on lit, qu'on voit et gu'on entend. Et pourtant, tout n'est pas si morose qu'on veut bien nous le servir à longueur de journée. Bien sûr, les inégalités persistent, les injustices n'ont que peu régressé, des conflits éclatent, mais notre capacité de résilience mise en commun permet, malgré tout, de vivre. Une vie sans projet n'est pas vecue, elle est subie. Attentifs à nos concitoyens, nous, élule)s de proximité avons le devoir d'impulser des projets pour rendre le quotidien plus « sucré » ! Tout seul, c'est peine perdue mais quand on a la chance de travailler au sein d'une équipe aussi dynamique, enthousiaste et débordante de ressources que la mienne, alors on soulève des montagnes! Face aux difficultés actuelles, nous devions définir de nouvelles solidarités. Notre action sociale va se réorienter pour mieux aider les plus fragiles d'entre nous. L'allocation de solidarité énergie, consacrée aux 75 ans et plus est ainsi élargie aux plus de 70 ans, dès à présent. Pour financer ce dispositif, le colis ne sera plus proposé. Notre repas annuel, ce grand moment de convivialité, sera bien sûr maintenu. Et je suis certain que nous nous retrouverons toutes et tous cette année autour de cet événement qui nous manque tant.

Beaucoup d'autres projets structurants pour notre village sont suspendus aux subventions demandées. Je ne manquerai pas de revenir vers vous bientôt sur ces sujets.

À très bientôt, votre Maire, Yves Lagües-Baget



Hier et Aujourd'hui ...

Gardes-Champêtres (Archives complémentaires)

J'ai fait des recherches, sur trois derniers gardes-champêtres : GALLOT Urbain, PERSON Jean-Marie et COURIOL Georges Henri, dans un article publié fin 2005.

GALLOT Urbain

Né le 28.07.1893 à Coubert Fils de *Louis et ASTIER Marguerite*

Décédé le ?

Marié le 05.07.1919, avec *BILLAUD Antonine Pauline*, à Champigny-sur-Marne (94)

(Elle: née le 10.05.1897, à Bétête (23)

Fille de Père inconnu et BILLAUD Marie, 45 ans, ménagère

Décédée le 18.11.1919, à Paris (75013)

Remarié le 24.06.1920, avec GUILLÉ Yvonne Joséphine, à Champigny-sur-Marne

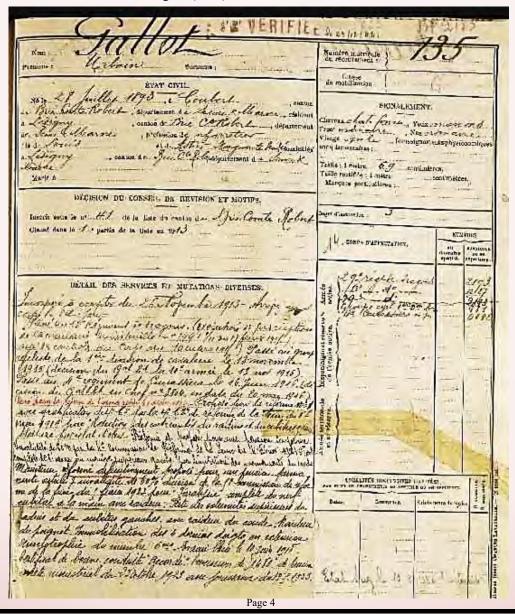
(Elle: née le 06.03.1900, à Liverdy-en-Brie

Fille de Ferdinand André, cultivateur et BOURBONNEUX Marie Louise

Profession : Bonnetière (1920) Décédée le 29.03.1986 à Melun

Profession: Employé de Bureau (1919, 1920) Garde-Champêtre (1946)

Divers : Ils demeuraient dans la rue de l'Église (1946)



PERSON Jean-Marie

Né le 10.08.1880, à Loguivy-Plougras (22) Fils de *Jean Baptiste et LE BOULANGER Jeanne Yvonne*

Décédé le 23.02.1951 à Champeaux

Marié le 05.04.1910, avec *CABORET Emilie Suzanne*, à Villeneuve-Saint-Georges (94)

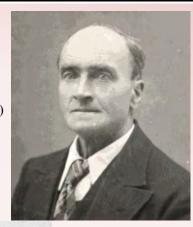
Elle: née le 02.04.1890, à Villeneuve-Saint-Georges

Fille de Félix Marie Augustin et BLOCHET Joséphine Victorine

Décédée le 26.01.1967, à Villepinte (93)

Profession: Couturière (1910)

Profession : Boulanger (1900) Employé SNCF (1910) Garde-Champêtre (1948)



	<u> </u>						
Non	Jerson	Noméro e du recru	natriculo	14	86		
Pré	Jews James Surrows:	Clas de mobil		A6.			
	ÉTAT CIVIL		SI	GNALEMEN	rt.	•	
d A	- Manager v d los l	inton Cheveus	- "	, source	as Silver	,	
à	Leguing Clargerd conton) Mariane p digger	nea	moun	, bouche	Diagons	-	
fils		A delore: 1 a	3	at. Taille rect	iliće: 1 m	ceat	
4 4	guing Houghand , canton & Flowber . J . departement & Collecte no						
N*.	59 de tirege dans le canton d 1 Honarce	- Brg d'instruc		générale (1).		-	
	DÉCISION DE CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.		, (b	militaire (2).	- n /	1 1	
_		- e .	P	VKey	inden!	in the sec	
C	impris class to portion de la fisite du recontement cantonal (portion).		e active.			- réparte	
	DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.	g Régi	ment d'i	Infantari	e de Guing	mn	
	Copy to styling of 1 2 3215 holy a gel	D b disp	onibilité			1	
1	Exect in congille 18 uptimber 1904. in allen	S done la	riserve			×	
clite.	tos pallage dans la resure. " Occordo.	_ å .	e active.				
Dans Fermic active.	Piches matriculaire et d'Attentation créées le 15 DEC 1921	E llane	Farince -				
Dans l		i terni	eriale lans sens				
		. 3 M	. 1				
			OCULTES ST	COCESSIVES 1	DILLOTS.	1.	
	Providente de l'armée active le 16 Movembre 1902	4			fatilidens	an class	
	Action of the Charles	Pates,	Co	SUPPRET	desegren	4	
active.	rangement de le boulagnet des bolonies le Var P. I. Il & Cari	to Qualitine	of Vector		Sari	1.	
-	housidie comme appele sous les dispeaux et to	Ja Jacis 1	Mag	is lefus	-p 2:	16	
disponibilità	an lite des rechoirs de Chemin à fue à can pague du l'acut 1914 au 8 Mars 1919	12.8.92	t loct	les Sollon	leur Soutaines	L	
Dans la cocu	A occupition " periode descrices dans 1 1sia ferres 11 A		-		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		(suite au prochain numéro)
dans 1	dean		_			-	,
	A accomply my & private descrives dans to Bragamio au 14.0.			-		-	MORCHOISNE
	were the fire a Domith on REde to Named and 12 1. 1912					-	Michel
. 1	First dans legace territoristo le le set tentamidan 1 12 1 1912 le Sure de Spice de Conside de l'Ede tentamidan 1 12 1 1912 le Sure de Ch. 219 19 monto à la La de le sourie de la La la la monte no 288.		i.ro	QEE		DITE	
ritorial nrve.		disposition.	la riseria	l'etmie	le réserve Lu	de la describe	Sources : Les Archives
sa nie	Careparper Contal Olkmagu: du Bout 9 12 20 Sprace 19 13	Farm r settles.	1 NOV	territoriale.	territoriale. D	ditairs.	Départementales des Côtes-
Dans Turmes ferratorials et dans sa nicerco.	A accomple une période d'exercices dans !		1100	1011	1104	95¢	d'Armor, Seine-et-Marne et Val-de-Marne.
DA	Passé dans la réserve de l'armée territoriale le		1 Coct	1465	Aubet A	Ect	v ar-uc-ivianne.

Page 5

Conseil Municipal

Les comptes rendus intégraux sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet.

Extrait du Conseil Municipal du jeudi 3 mars 2022

<u>Présents</u>: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MMES ADAMSKI, PITKIAYE, BILLAULT et LE LOUËDEC.

<u>Absents excusés et représentés</u>: MME BÉROS a donné pouvoir à M. HUBERT, M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et MME PASTOR a donné pouvoir à M. HOLVOET.

Absents excusés: MME DEWANCKER, M. VINCENT.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Motion relative à la construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy

M. le Maire rappelle l'historique des projets autour de la zone prévue pour le futur centre pénitentiaire prévu sur la commune de Crisenoy.

À l'origine, les communes de Fouju et Crisenoy avaient créé un syndicat pour la mise en œuvre d'une Zone d'Activité Commerciale (ZAC) en bordure de l'autoroute A5.

Ce projet avait été repris par la CCVC jusqu'à ce que la municipalité de Crisenoy change et s'oppose au projet d'aménagement. Ce secteur avait également été identifié à l'époque par la Région comme secteur à fort développement économique.

Le projet de ZAC ayant du mal à se constituer, l'État a vu une opportunité pour y imposer la construction d'un centre pénitentiaire. La phase de concertation pour ce projet court jusqu'au 6 mars 2022. Une réunion publique s'est également tenue en ce début d'année. Pour toutes les personnes qui ont pu y assister, les échanges ont été assez houleux car les habitants s'opposent fermement à ce projet de prison de 1000 places. Le projet prévoit une superficie de 20 à 30 hectares à 300 m environ des premières habitations.

En conseil communautaire, le Maire de Champeaux a essayé de lancer le débat en proposant que la CCBRC délibère sur ce projet du fait que cela concerne une des communes de l'intercommunalité. Hormis les maires de Bombon et d'Andrezel, les élus n'ont pas souhaité se prononcer. D'autre part, M. le Maire a envoyé le projet de motion aux 31 communes de l'interco.

En effet, ce projet de prison étant imposé, il va de soi que l'on se positionne que l'on soit pour ou contre.

Mme LE LOUËDEC explique que cette prison était initialement prévue depuis longtemps alternativement sur les communes de Voisenon, Vaux-le-Pénil, Dammarie-les-Lys mais pas sur la commune de Crisenoy. Ces communes ont refusé ce projet de prison et leur refus a été accepté.

Il est précisé qu'il y existe des friches industrielles sur lesquelles l'État aurait pu faire construire cette prison.

Mme PITKIAYE dit que c'est surprenant au regard de la faible accessibilité à cette zone. Mme LE LOUËDEC répond que l'État avait prévu de faire un rond-point au niveau du carrefour qui va de Crisenoy à Aubigny, afin de faire passer le projet, mais la commune de Crisenoy a refusé.

M. le Maire informe également que le ru d'Andy, qui alimente les bassins du château de Vaux-le-Vicomte, passe exactement sur le site ciblé.

Enfin, ce projet est incohérent avec les critères imposés aux communes en matière d'environnement et de contraintes sur l'emprise de nouvelles terres agricoles pour de nouvelles constructions.

M. le Maire donne lecture de la motion.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places sur la commune de Crisenoy comptant 640 habitants, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État;

CONSIDÉRANT que la commune de Crisenoy, au même titre que la commune de Champeaux, se situe sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC);

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire de la CCBRC intéresse toutes les communes membres ;

CONSIDÉRANT que ni la commune de Crisenoy, ni la CCBRC ne sont à l'origine du projet ;

CONSIDÉRANT les fortes restrictions de consommation de terres agricoles imposées par l'État et le SDRIF à la commune de Champeaux dans le cadre de la révision de son PLU et

CONSIDÉRANT que ce projet devrait consommer entre 20 et 30 ha de terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que des projets plus modestes, à taille humaine, moins consommateurs d'espaces, pourraient être développés sur les nombreuses friches industrielles du département de Seine-et-Marne;

CONSIDÉRANT la mesure disproportionnée du projet ;

CONSIDERANT l'éloignement des gares SNCF, l'absence de transport et la réelle difficulté pour les familles des détenus de se rendre au centre pénitentiaire ;

CONSIDÉRANT l'impact environnemental sur le ru d'Andy et les possibles conséquences sur l'alimentation des bassins du château de Vaux-le-Vicomte;

CONSIDÉRANT l'absolue nécessité de préserver les paysages dans le cadre du PLAN DE PAYSAGE;

CONSIDÉRANT que le projet serait implanté à 300 mètres des premières habitations ;

CONSIDÉRANT l'impact sur les habitants de Crisenoy, le Conseil Municipal de Champeaux souhaitant exprimer sa solidarité :

Le Conseil Municipal de Champeaux, après en avoir délibéré.

SE PRONONCE CONTRE le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Crissenoy.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Travaux de nettoyage de la toiture de la mairie

M. le Maire explique qu'il est constaté des infiltrations d'eau sur la couverture de la mairie. Compte tenu de l'urgence, un devis de révision et de démoussage de la toiture de la mairie a été demandé. Le montant total HT s'élève à 3 395 € soit 4 074 € TTC. Adopté à l'unanimité

Solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes – Don de la commune de Champeaux

L'Association des Maires de France organise une campagne de dons dans le cadre de la solidarité nationale pour soutenir les populations ukrainiennes. M. le Maire propose de verser un don de 500 € à la Protection Civile. Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Solidarité avec l'Ukraine

M. le Maire dit qu'il a partagé sur les réseaux sociaux l'action organisée par la Commune de Mormant les 3 et 4 mars 2022, portant notamment sur un convoi humanitaire partant le lendemain soir. Les dons sont déposés dans un

local de Montereau-sur-le-Jard. La CCBRC a souhaité mettre en place un dispositif avec la Protection Civile. Chaque Commune de la CCBRC devait donner ses horaires pour la collecte. Pour Champeaux, la mairie sera ouverte le samedi 5 mars 2022 entre 9 h et 12 h. La Protection Civile se déplacera ensuite pour récupérer les dons.

Mme LE LOUËDEC se propose de venir aider samedi 5 mars et M. FOURNIER signale qu'il a publié l'information sur le site communal.

Hausse du prix du gaz

M. HOLVOET tient à évoquer les conséquences sur le prix du gaz. Il risque d'y avoir des retombées dramatiques sur les budgets communaux et des syndicats comme notamment celui du RPI. Il est dans l'attente d'une réponse de l'UGAP. La hausse serait à hauteur de 200 %. Pour l'instant, cette augmentation est due à la fluctuation du marché, pas encore due aux conséquences avec la guerre en Ukraine.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h 05 et la parole est donnée au public.

Mme OUDIN signale qu'il y a des rats sur la voie publique. M. le Maire lui répond qu'il a fait intervenir la société de dératisation. Régulièrement, l'agent des services techniques met des sachets dans les égouts à des endroits secs, et ce, dans plusieurs rues de la Commune.

À propos des dons pour l'Ukraine, M. LOLLIER signale que tout peut être déposé dans l'entrepôt de Montereau-sur-le-Jard.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19 h 15.

Extrait du Conseil Municipal du lundi 21 mars 2022

<u>Présents</u>: MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MMES BÉROS, PROUVIER, MM. HOLVOET, FOURNIER, VINCENT, M. NORIS, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUËDEC.

Absentes excusées et représentées: MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et MME PITKIAYE a donné pouvoir à M. HUBERT.

Absentes excusées: MMES DEWANCKER et ADAMSKI.

Secrétaire de séance : M. HUBERT.

Vote des subventions aux associations – année 2022

M. le Maire informe le Conseil que la commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le samedi 12 mars dernier. C'est un moment fort de partage, où sont évoqués les projets, les problématiques et les réussites de ces associations qui font vivre le village.

Puis, il fait un petit compte rendu par association :

- * Association Caritative de Champeaux (ACC): Cette association est connue depuis des années pour ses manifestations en faveur des enfants malades. Avec la crise sanitaire, il a été difficile de mettre en valeur leurs actions, soit par l'absence de participants ou l'annulation des manifestations. Ses membres ont formulé des demandes d'améliorations de la cuisine de la salle des fêtes. M. le Maire étudie ce qu'il peut faire pour répondre à cette requête.
- * Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde : Également affectée par la crise sanitaire, l'association a pu malgré tout organiser le congrès départemental des associations d'anciens combattants.

- * Association Champeaux Animations Loisirs (CAL): Cette association est présente tout au long de l'année. Elle emploie des professeurs de danse et de musique. Les effectifs sont en baisse due à la crise sanitaire. En 2019, elle dénombrait 152 adhérents quand en 2022 ils ne sont plus que 98. Ses représentants ont fait un retour positif sur le remplacement de l'éclairage à la salle des fêtes. Le CAL va proposer, en collaboration avec une association de spéléologie, une opération originale surprise pour Noël. Cette journée sera l'occasion pour proposer un concert avec les élèves et les professeurs. Pour cette manifestation, Mme PROUVIER demande si le Club des Anciens ne pourrait pas être associé d'une manière quelconque.
- * Association « La Campélienne Animations » : Cette association a des projets de manifestations pour cette année : Festival CHAMPOPROCK en septembre prochain, des concerts de groupes qui se produiront et aussi de l'art de rue sur un week-end. Sont également prévues une soirée disco et une soirée karaoké. M. HOLVOET informe le Conseil que le 23 avril prochain, tout le conseil municipal est invité à la réunion pour le festival CHAMPOPROCK. Il est également signalé que l'Association est à la recherche de bénévoles pour les aider.
- * Club des Anciens de Champeaux : Cette association se réunit au petit foyer les mardis et vendredis après-midis. C'est l'occasion de repas, goûters et jeux pour les 9 adhérents.
- * Association « La Récré des 3 Villages » : L'an dernier, aucune subvention n'a été demandée car, avec la crise sanitaire, toutes les manifestations prévues ont été annulées. Cette année devrait voir le retour de nouveaux évènements. Le 13 mars dernier, une opération « Nettoyons la nature », des participants qui n'ont pas eu peur de braver le temps maussade. Cela a été suivi d'un spectacle.
- * Association Guillaume de Champeaux : Cette association n'a pas encore arrêté son programme artistique pour 2022. M. le Maire dit qu'il a travaillé avec cette association pour l'édition d'un carnet sur RODIN qui sera bientôt finalisé. Les visiteurs pourront acheter ce carnet et repartir de la Collégiale avec un souvenir. M. VAUTHRIN propose également de faire des carnets sur les stalles et sur les vitraux, car dans la Collégiale, il n'y a pas de documentation.

Pour les associations extérieures auxquelles participent des Campéliens, il a été décidé de reconduire l'application du barème suivant : 40 € x nombre d'adhérents plafonné à 240 €, à condition que l'activité retenue ne soit pas proposée sur la Commune.

- * Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mormant : achat de tenues de sports, etc..
- * Tennis Club de Mormant : 9 Campéliens pratiquent le tennis dans ce club.
- * Centre Culturel et Rural de Blandy-les-Tours : 3 Campéliens pratiquent des activités (chorale, gymnastique).
- * A.S. Football de Bombon : Ce club sportif a une trésorerie importante. Il est donc proposé de ne pas leur verser de subvention.
- M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- APPROUVE les subventions aux associations ci-après, les Conseillers Municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir :

Associations Campéliennes

Associations	Montant	Vote
ACC	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00€	Unanimité
CAL	4 500,00 €	11 voix pour et 2 abstentions
Campélienne Animation	1 500,00 €	11 voix pour et 2 abstentions
Club des Anciens de Champeaux	350,00 €	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 300,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	2 000,00 €	Unanimité
Total	11 350,00 €	

Associations extérieures

Associations	Montant	Vote
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Mormant	250,00 €	Unanimité
Comité de défense des chats libres des Cantons de Nangis et de Mormant	100,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Tennis Club de Mormant	240,00 €	12 voix pour et 1 abstention
Centre Culturel et Rural de Blandy-les-Tours	120,00 €	Unanimité
Association Sportive Football de BOMBON	0,00€	Unanimité
Total	710,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	12 060,00 €	

Subvention à l'Association pour la Préservation des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie (APTAECV)

Cette association a été créée le 25 janvier 2022. L'objet de celle-ci porte sur la défense des terres agricoles et la protection de l'environnement et du cadre de vie. Elle intervient sur la zone géographique de la Seine-et-Marne et sur la Commune de Crisenoy, notamment contre le projet de construction d'un centre pénitentiaire, mais également sur la Communauté de Communes et les communes à proximité.

M. le Maire explique que cette association demande une subvention de 1 000 €. Montant conséquent et qui interroge eu égard la très faible mobilisation des habitants de Crisenoy lors de la manifestation contre le projet de prison. En effet, visiblement seule une petite cinquantaine de personnes se sont déplacées à Melun le 19 mars dernier. Il est proposé de verser 100 €.

À la question posée sur l'utilisation de cette somme par l'Association, M. le Maire répond que suivant ce qui a été présenté, cela servirait pour différentes dépenses présentées dans leur budget (frais de procédure contre la prison, supports de communication, actions pour la sensibilisation écologique, mise en avant et préservation du patrimoine culturel et environnemental local, animation autour du ru d'Andy, etc.).

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

♦ DÉCIDE de verser à l'Association pour la Préservation des Terres Agricoles, de l'Environnement et du Cadre de Vie une subvention d'un montant de 100 €.

Convention de répartition des coûts d'acquisition et d'entretien d'un cinémomètre entre la Commune de Champeaux et les Communes du secteur de la Gendarmerie de Mormant

La Commune de Mormant a fait l'acquisition d'un cinémomètre pour la Brigade de Gendarmerie de Mormant pour un coût d'achat de 4 680,00 € et de 1 759,20 € d'entretien pour 3 ans. Le Conseil Municipal de cette commune a décidé de signer une convention de mise à disposition d'un cinémomètre au profit de la Gendarmerie Nationale − Brigade de Mormant. La Brigade de Mormant intervenant sur plusieurs communes autour de Mormant, il a été proposé à ces communes de répartir le coût d'achat et le coût d'entretien.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

VOTE CONTRE la convention relative à la répartition des coûts d'acquisition et d'entretien d'un cinémomètre avec les communes intéressées pour les motifs suivants :

- La fourniture des matériels pour la gendarmerie ne peut relever exclusivement que des fonctions régaliennes de l'État.
- Au vu du nombre élevé de communes et des sous-effectifs de la gendarmerie de Mormant, des contrôles réguliers et efficaces seront impossibles à mettre en place.
- La commune de Champeaux a beaucoup investi dans l'aménagement de ses voiries pour lutter contre la vitesse excessive de certains automobilistes, sans aide de l'État.
- Enfin, les dotations annuelles de l'État ayant été drastiquement réduites et continuant à diminuer, il apparaît surréaliste de compenser en plus les manquements de l'État à ses obligations régaliennes.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de maison médicale – RDV avec ENEDIS

M. le Maire informe le Conseil qu'il a RDV demain matin avec ENEDIS à propos du projet de maison de santé. Il convient d'élargir la rue des Pourtours des Fossés en la mettant en double sens et actuellement 2 poteaux électriques gêneraient cet élargissement.

Conseil Territorial de Santé

M. le Maire signale qu'il siège au Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne. Il représente l'Association des Maires de Seine-et-Marne et partage le constat qu'entre 2006 et 2020, la Seine-et-Marne a perdu 5,6 % de médecins, alors que ce taux n'est que de 1,2 % au niveau national.

Prix du gaz

M. HOLVOET dit que la facture de gaz a augmenté de 74 % pour l'école maternelle et le restaurant scolaire.

Départ de Mme BÉROS

Mme BÉROS informe le Conseil que, pour des raisons personnelles, elle prévoit de quitter Champeaux et qu'elle devra démissionner de son mandat à court terme. M. le Maire rappelle qu'au-delà des valeurs qu'il partage avec elle, ses connaissances, ses compétences et son implication vont nous manquer. Il suggère que si des personnes souhaitent se proposer à son remplacement, qu'elles se manifestent afin que Mme BÉROS puisse le ou la former avant son départ.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 h 45, le public n'ayant pas de question.

Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS 2022

<u>Présents</u>: MMES PROUVIER, DEWANCKER (arrivée à 18 h 30), ADAMSKI, LE LOUËDEC, LÉVÊQUE, MARIÉ-SALL, THOMAS, MM. LAGÜES-BAGET, HOLVOET.

Absentes excusées : Mmes RIVIÈRE et VINCENT.

Secrétaire de séance : Mme PROUVIER.

VOTE DU BUDGET DU CCAS - ANNÉE 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION du trésorier - Année 2021

La Vice-Présidente présente le **Compte de Gestion 2021** tel qu'il a été transmis par la Trésorerie de Melun-Val-de-Seine. Il est adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Présentation du détail des aides facultatives versées par le CCAS au cours de l'année 2021.

Aides facultatives	Montant	Nombre de personnes concernées
Allocation cantine	1 645,76 €	13 ménages
Allocation de rentrée scolaire	693,77 €	5 ménages (12 enfants)
Forfait Solidarité Énergie	1 980,00 €	12 ménages
Passeports Jeunes	1 015,00 €	29 jeunes
TOTAL	5 334,53 €	66 familles aidées

Mme PROUVIER présente le **Compte Administratif 2021** chapitre par chapitre. Ce compte présente un résultat positif de 5 456,78 € en fonctionnement et un résultat positif de 72,26 € en investissement. Il correspond en tout point au compte de gestion 2021 précédemment examiné et adopté.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET DU CCAS - ANNÉE 2021

- · Un excédent de fonctionnement cumulé de 6 459,50 €.
- · Un excédent d'investissement de 72,26 €.

Adopté à l'unanimité,

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS - ANNÉE 2022

Mme PROUVIER commente, article par article, le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 22 289,50 € et en dépenses et recettes d'investissement à 300,00 €.

Section de fonctionnement :

Section de fonctionnement :								
DÉP	ENSES	RECETTES						
Chapitre 011	6 630,00 €	Chapitre 002 (excédent)	6 459,50 €					
Chapitre 012	220,00 €	0 € Chapitre 70						
Chapitre 65	15 432,00 €	Chapitre 74	11 000,00 €					
Chapitre 68	7,50 €	Chapitre 75	300,00 €					
Chapitre 023	0,00 €	Chapitre 77	100,00 €					
TOTAL	22 289,50 €	TOTAL	22 289,50 €					

Pas de versement à la section d'investissement.

	<u>Recettes</u>					
Chapitre	Libellé Compte	Montant	Chapitre	Compte	Libellé Compte	Montant
R001	Excédent d'investissement reporté	72,26 €	27	274	Prêts	300,00
021 Autres immobilisations corporelles		227,74 €				300,00
	TOTAL	300,00 €		TOTAL		300,00

Le Budget Primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION NOMINATIVE DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE ET DE L'AIDE À LA CANTINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Mme PROUVIER présente la dernière demande reçue avant le 31 décembre 2021 au CCAS pour l'année scolaire 2021/22. Ce dossier n'ayant pu être présenté lors du précédent CCAS.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité d'attribuer l'allocation de rentrée scolaire et de cantine à cette famille selon les modalités précisées ci-dessus. L'allocation de rentrée scolaire sera versée sans délai. L'allocation de cantine sera versée en fin de trimestre sur présentation du ou des récépissés de l'établissement scolaire indiquant le nombre et le prix des repas payés par la famille au cours du trimestre.

Ces dépenses seront imputées au compte 6562 « Aides ».

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme PROUVIER présente les demandes de subventions reçues jusqu'à ce jour :

- ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG (Le Châtelet-en-Brie)
- ASSOCIATION « RIVAGE »
- SECOURS POPULAIRE
- CROIX ROUGE Unité locale Centre Brie de Mormant
- ADMR

À l'unanimité, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

♦ DÉCIDE d'attribuer 50 € à la Croix Rouge, Unité Locale Centre Brie de Mormant ;

\$ DÉCIDE de ne rien verser aux autres associations qui seront informées du refus de subvention.

♥ DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

BANQUET DES CHEVEUX BLANCS 2022

La date est fixée au dimanche 4 décembre 2022. Il est rappelé que cet événement est financé par le budget communal.

Après débat en lien avec la situation sanitaire, économique et géopolitique actuelle, le Conseil d'Administration décide d'allouer l'allocation « Solidarité-Énergie » dès cette année aux personnes âgées de 70 à 74 ans révolus dont le montant des ressources ne dépasse pas le barème défini par la délibération n°18/05/2021-15.

Une étude sera faite sur les critères d'attribution des autres aides facultatives afin d'examiner les augmentations possibles à proposer.

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE JARDINS DU CCAS

M. XXX, domicilié à Champeaux a sollicité le CCAS par courrier du 9 mars 2021 pour louer le jardin n° 12 bis (3 a 15 ca), seconde petite parcelle dont le montant annuel du loyer s'élève à 10 €.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les demandeurs d'emploi :

Nombre de demandeurs : 25 - Hommes : 14 - Femmes : 11 - Indemnisables : 20 - Non indemnisables : 5.

• Présentation du nouveau logo du CCAS



Présentation du nouveau formulaire de demande de location de jardin

Afin de simplifier les démarches des administrés, lors des demandes de location d'un jardin communal, il est proposé d'utiliser un formulaire qui fait l'objet d'une présentation.

Le Conseil d'Administration approuve l'utilisation de ce document. Le règlement intérieur sera modifié dans ce sens.

• Point sur les ateliers en cours

Depuis le 22 février 2022, Centre 77 a permis au CCAS de proposer aux Séniors qui le souhaitent un atelier « Équilibre en mouvement » pour 12 séances consécutives. Cet atelier est une offre de service de l'action sociale des Caisses de retraite financée par le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France). 14 personnes participent à cet atelier.

- Point sur les situations individuelles
- Bail à réhabilitation de l'AIPI

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 55.

Le CCAS vous informe

ALLOCATION « SOLIDARITÉ ÉNERGIE » 2022



Depuis 2015, l'État a mis en place un dispositif d'aide au paiement de la facture d'énergie à destination des ménages disposant de revenus modestes : « Le chèque Énergie ».

En complément de ce dispositif national, le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place, depuis 2020, une allocation facultative.

Celui-ci vient de décider de modifier, dès à présent, le critère d'âge pour l'attribution de l'allocation « Solidarité-Énergie » aux ménages les plus vulnérables de notre commune. Ainsi les personnes âgées de 70 à 74 ans au 31 décembre 2021 peuvent désormais prétendre à cette aide.

Elle a pour objet de contribuer aux dépenses financières énergétiques (électricité, gaz, bois, etc.).

Selon votre revenu fiscal de référence, le montant du forfait peut s'élever à 120 €, 100 € ou 70 €.

Qui peut en faire la demande?

Les personnes âgées de plus de 70 ans

Quel est le barème de revenus ?

Revenus annuels					
Personne seule	Participation annuelle du CCAS				
Jusqu' à 10 152 €	120 €				
De 10 152 € à 12 252 €	100 €				
De 12 253 € à 13 236 €	70 €				
Au-delà de 13 237 €	Pas de participation				

Revenus annuels					
Ménage	Participation annuelle du CCAS				
Jusqu' à 18 816 €	120 €				
De 18 816 € à 20 604 €	100 €				
De 20 605 € à 21 300 €	70 €				
Au-delà de 21 301 €	Pas de participation				

Les personnes concernées doivent adresser au CCAS :

- le dernier avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 ;
- un relevé d'identité bancaire.

Le versement du forfait s'effectuera par virement sur le compte bancaire du bénéficiaire dès constitution du dossier et délibération par le CCAS.

Afin d'assurer la confidentialité, seule Mme PROUVIER, responsable du CCAS, traitera ces dossiers.

L'étude des demandes se fera du 15 avril au 31 mai 2022, dernier délai.

Atelier Équilibre en Mouvement



Allez, on inspire et on expire......

Eh oui, depuis le 22 février 2022 et jusqu'à fin mai 2022, grâce au CCAS de Champeaux et au PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France), une quinzaine de Campéliens et Campéliennes se réunissent à La Campélienne durant une heure, chaque mardi, afin d'améliorer leur équilibre dans le cadre de l'atelier « L'Équilibre en Mouvement ».

Ces séances se déroulent dans une excel-

lente humeur avec de belles rigolades et permettent surtout un échange avec d'autres habitants de Champeaux.

En espérant d'autres ateliers, tels que l'alimentation, la mémoire, etc. J'invite tous les Campéliens et Campéliennes, en retraite, à participer à ces ateliers.



Isabelle Marié-Sall



Seniors en vacances, un programme qui favorise le départ en vacances des seniors

Le programme s'appuie sur :

• Une offre de séjours de qualité pensée pour les seniors :

L'ANCV, à partir d'un cahier des charges rigoureux, **une large sélection de séjours à tarifs préférentiels**, aux quatre coins de la France, et même sur quelques destinations en Europe.

Les séjours sont proposés « **tout compris hors transport** » selon **deux types de durée** (5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits), et intègrent la pension complète, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

• Une aide financière est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous, ainsi qu'à toute personne rattachée à son foyer fiscal :

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	14961	20 002	25044	30085	35127	40168	45210	50251	55 293	60334	65376
- couple marié ou pacsé	21111	-	28235	33276	38318	43359	48401	53442	58484	63525	68567

Les **proches aidants**, les **aidants professionnels** et les **jeunes volontaires en service civique** qui accompagnent les seniors sur site sont également éligibles à l'aide financière sans condition de ressources.

• Deux modalités d'accès :

En groupe, grâce aux **acteurs intervenant auprès des seniors** (CCAS, associations, ESMS, clubs service, ...) qui souhaitent organiser un séjour de vacances en groupe pour leurs publics et se doter d'un support complémentaire d'accompagnement des résidents, contribuant à la | PRIX MAXIMUM SEJOURS | PRIX MAXIMUM SEJOURS

prévention et à la lutte contre la perte d'autonomie.

Individuellement, en toute autonomie : les seniors et / ou les aidants peuvent s'inscrire individuellement sur un séjour au sein d'un groupe constitué.



Pour plus d'information sur le programme :

Appelez le 0 969 320 616 (n° non-surtaxé, service gratuit + prix d'un appel) https://www.ancv.com/seniors-en-vacances

DEMANDES DE BOURSE ET LOGEMENT UNIVERSITAIRE



Enseignement Supérieur Il est temps de faire les demandes de bourse et logement universitaire!

En partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, le Crous de l'académie de Créteil appelle les (futurs) étudiants à réaliser dès maintenant leurs démarches pour la rentrée 2022. Du 20 janvier au 15 mai, les étudiants peuvent faire leurs demandes de bourse et de logement universitaire pour septembre 2022.

GUIDE PRATIQUE DESTINÉ AUX PARENTS SÉPARÉS « Pour une coparentalité réussie »



Les séparations conjugales bouleversent parents et enfants, et engendrent des réaménagements multiples qui s'avèrent bien souvent difficiles voire conflictuels. Afin d'accompagner les parents, dans l'intérêt et le respect des besoins de leur enfant, le secrétariat d'État chargé de l'Enfance et des Familles, l'Unaf, et la Cnaf, ont apporté leur concours à la réédition du guide pratique réalisé par Enfance et Partage, pour qu'au-delà de la séparation du couple, les parents puissent assumer leurs responsabilités de la façon la plus apaisée possible pour le bien-être de leurs enfants.

Source: https://www.unaf.fr

LA NOUVELLE OFFRE DE SERVICE DE L'ASSURANCE RETRAITE « OSCAR »*

Dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie, l'Assurance retraite déploie, avec différents partenaires, des actions pour soutenir l'autonomie à domicile des retraités fragilisés.

Objectif : leur permettre de bénéficier d'un accompagnement personnalisé selon leurs besoins estimés par une structure évaluatrice (conseils, aides financières et matérielles, etc.).

C'est dans ce cadre que l'Assurance retraite lance en 2021 les plans d'aides OSCAR*, une approche résolument centrée sur la prévention, qui place le retraité au cœur d'un accompagnement personnalisé et coordonné.

Le déploiement de cette nouvelle génération de plans d'aides a débuté au mois de juillet 2021 dans toutes les régions de France. Les plans d'aides OSCAR remplaceront à terme les plans d'action personnalisés.

En savoir plus sur le dispositif sur <u>partenairesactionsociale.fr.</u>

* Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite.

Nouvelles du RPI

LE RPI S'OFFRE UN SITE INTERNET

MAIRIES *

Andrezel

Champeaux

Saint-Méry



ÉCOLES - ACTUALITÉS REGISTRES DES ACTES -

Maternelle Délibérations et comptes rendus
Primaire

Représentants des parents d'élèves

Après Panneau-Pocket et le portail famille, le RPI dispose désormais d'un site internet accessible à tous. Pour le découvrir, il vous suffit de saisir l'adresse suivante : https://www.sirpacsm.fr

Ce site est destiné au grand public et plus particulièrement à tous les habitants des 3 communes adhérentes au RPI, qu'ils aient ou non des enfants en âge scolaire.

Vous y trouverez toutes informations utiles sur:

- les horaires d'ouverture du bureau du RPI;
- les horaires des classes et renseignements sur les écoles ;
- les transports en car scolaire ;
- les activités périscolaires : garderie, étude et cantine.

Le site comporte également des liens :

- vers les 3 mairies, notamment pour les démarches liées à l'inscription des enfants ;
- vers les centres de loisirs pour l'accueil des enfants en période de vacances scolaires ;
- ainsi que vers les représentants des parents d'élèves, vers les élus et vers le portail famille.

Y figurent également les comptes rendus des conseils syndicaux et les comptes rendus des conseils d'école.

PROTOCOLE SANITAIRE

Depuis le 14 mars 2022 le port du masque n'est plus obligatoire. Tous les lieux sont concernés, sauf les transports collectifs. Les enfants doivent donc porter un masque dans le bus scolaire.

Le protocole sanitaire passe au niveau 1 pour l'ensemble du territoire.

Niveau 1/niveau vert : la limitation du brassage entre groupes d'élèves n'est pas obligatoire.

Étude et garderie du matin - élèves de primaire

Les inscriptions ne sont plus obligatoires et facturées sur présence effective de l'enfant.

(voir la fiche organisation des services périscolaires sur PanneauPocket et le portail famille).

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2019 ont commencé à partir du 15 mars 2022 et se font uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, contacter Mme la Directrice de l'école maternelle au 01 60 66 95 17.

Dès maintenant, les familles concernées sont invitées à se rendre en Mairie munies :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- d'un justificatif de domicile;
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique).

Un certificat d'inscription vous sera délivré et une fiche de renseignement à compléter vous sera remise.

Ces documents vous seront demandés lors de l'inscription. Le Regroupement Pédagogique Intercommunal d'Andrezel, Champeaux et Saint-Méry continue de s'adapter aux contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID-19.

INSCRIPTION/FACTURATION

Garderie du matin

Maternelle:

La réservation n'est pas obligatoire mais conseillée et les prestations ne sont facturées que sur présence de l'enfant.

Elémentaire

Au niveau 1 d'alerte, dans les mêmes conditions que pour la maternelle. Dès le niveau 2 d'alerte, les réservations sont obligatoires et facturées si elles ne sont pas annulées dans les délais.

Garderie du soir

Maternelle:

La réservation n'est pas obligatoire mais conseillée et les prestations ne sont facturées que sur présence de l'enfant.

Élémentaire:

Au niveau 1 d'alerte, dans les mêmes conditions que pour la maternelle. Dès le niveau 2 d'alerte, les élèves d'élémentaire doivent se rendre en étude.

<u>Étude</u>

Maternelle:

Il n'y a pas d'étude pour les élèves de maternelle.

Élémentaire

Au niveau 1 d'alerte, la réservation n'est pas obligatoire mais conseillée et les prestations ne sont facturées que sur présence de l'enfant. Dès le niveau 2 d'alerte, les réservations sont obligatoires et facturées si elles ne sont pas annulées dans les délais.

Cantine

Maternelle et élémentaire :

Les réservations sont obligatoires et facturées si elles ne sont pas annulées dans les délais.

Attention : en cas d'absence pour maladie, la 1^{ère} journée ne pouvant pas être prévue sera facturée, il convient d'annuler les journées suivantes dans les délais.

LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

POINT DE SITUATION

Mis à jour le 22 mars

Les autorités sanitaires ont décidé de faire évoluer <u>les règles d'isolement des cas contacts</u> en population générale. Depuis le 21 mars, les cas contacts non vaccinés n'ont plus besoin de s'isoler.

Port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les établissements recevant du public, à l'exception de :

- L'ensemble des transports en intérieur.
- Et dans les lieux de santé ou de soins (notamment les hôpitaux, les pharmacies, ou encore les laboratoires de biologie médicale) dans lesquels il reste exigé pour les soignants, les patients et les visiteurs.

« Pass sanitaire »

- Depuis le 14 mars, le « **pass vaccinal** » est suspendu jusqu'à nouvel ordre dans tous les endroits où il était exigé (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...).
- Le « pass sanitaire » reste toutefois en vigueur dans les établissements de santé et lieux de soins.

Éducation

- Depuis le 21 mars, les élèves cas contacts de plus de 12 ans non vaccinés ne seront plus tenus de s'isoler. Ils respecteront les mêmes règles que les cas contacts présentant un schéma vaccinal complet, à savoir la réalisation d'un autotest à J2.
- Depuis le 14 mars, fin du port du masque en classe dans les écoles, collèges et lycées. Pour le reste (brassage, activité physique et sportive...), c'est le niveau 1 du protocole sanitaire qui continue de s'appliquer.
- Les épreuves de spécialité du baccalauréat, prévues du 14 au 16 mars, sont reportées aux 11, 12 et 13 mai en raison de l'épidémie de Covid-19.

Déplacements

Depuis le 12 février 2022, les règles suivantes s'appliqueront aux frontières :

- Pour les voyageurs vaccinés au sens de la réglementation européenne, plus aucun test ne sera exigé au départ. La preuve d'un schéma vaccinal complet redevient suffisante pour arriver en France, quel que soit le pays de provenance, comme c'était le cas avant la diffusion du variant Omicron.
- Pour les voyageurs non vaccinés, l'obligation de présenter un test négatif pour se rendre en France demeure, mais les mesures à l'arrivée (test, isolement) sont levées lorsqu'ils viennent de pays de la liste « verte », caractérisée par une circulation modérée du virus.
- Lorsque les voyageurs non vaccinés viennent d'un pays de la liste « orange », ils devront continuer de présenter un motif impérieux justifiant la nécessité de leur venue en France métropolitaine et pourront toujours être soumis à un test aléatoire à leur arrivée. Les voyageurs qui seraient testés positifs devront s'isoler, conformément aux recommandations de l'Assurance maladie.

Vaccination

- La quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois.
- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

Tests & isolement

- Depuis le 21 mars, les cas contacts non vaccinés n'ont plus besoin de s'isoler.
- Depuis le 28 février 2022, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.
- Il est obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.

Travail

- Depuis le 14 mars, fin du port du masque en entreprise.
- Fin du protocole en entreprise à la faveur d'un guide repère.

Source: https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers

C'est arrivé près de chez vous

Journée "Nettoyons la Nature"

Le 13 mars, l'association La Récré des 3 villages organisait une après-midi "Nettoyons la Nature". Un grand MERCI à tous les courageux qui ont bravé la pluie, le vent et le froid pour rendre les rues de nos villages plus belles! Malgré le mauvais temps, cette animation a été une vraie réussite grâce à votre participation! Et après une petite pause goûter, tout le monde a pu apprécier le spectacle "Au sommet des pâquerettes" qui met du baume au cœur et au moral.





Repas-Thé dansant de Printemps de l'ACC

Comme vous avez certainement pu vous en douter, le Repas/Thé dansant de la Saint-Valentin que l'Association Caritative Campélienne (ACC) devait organiser le dimanche 13 février n'a pu avoir lieu (faute encore à cette satanée pandémie!). De ce fait, le Repas/Thé dansant de Printemps s'est déroulé le dimanche 27 mars. Quel plaisir de retrouver nos « Amis Clients »! Il y avait près d'une centaine (95) de personnes pour le déjeuner avec le délicieux couscous préparé par LA GUIGNOISE + une quinzaine pour danser, jusqu'aux environs de 19 heures, avec le DUO SAPHIR accompagné par MICHEL (à l'accordéon). Nous avons pu, en présence de M. J.L. Thiériot (député - conseiller départemental), et devant tout ce petit monde, remettre notre chèque de 5.000 € (résultat des 5 manifs 2021) au profit des enfants soignés contre le cancer à l'IGR de Villejuif. Également, nous allons remettre un chèque de 350 € (dont 50 € de la part de nos Amis Clients) à la Croix Rouge au profit de l'Ukraine. Maintenant, rendezvous pour notre prochain Repas/Thé dansant à thème du Jeudi de l'Ascension (26 mai prochain).



Vie quotidienne - Vie pratique

© CALENDRIER

Quelques dates à retenir pour 2022

8 mai : Commémoration Armistice 1945 8 mai : Randonnée des 3 châteaux 14 mai : Brocante/Vide-greniers du CAL

26 mai (Ascension) : Repas/Thé dansant de l'ACC

11 juin : Gala de Danse du CAL 12 juin : Audition de musique du CAL 12 juin : Élections législatives (1^{er} tour) 19 juin : Élections législatives (2nd tour)

21 juin : Fête de la Musique

7 juillet : Spectacle Vertical Détour 3 et 4 septembre : Champoprock de la CA 4 septembre : Vide-greniers de l'ACC

4 septembre 14-16 h : inscriptions section Musique du CAL 7 septembre 16-19 h : inscriptions activité Danse du CAL 17 et 18 septembre : Nos habitants ont du talent de la CA 20 septembre : inscriptions activité Danse de Salon du CAL

24 septembre : Puces Couturières de l'ACC **25 septembre** : Repas/Thé dansant de l'ACC

Il est rappelé que les associations – campéliennes ou autres – peuvent nous faire parvenir le calendrier prévisionnel de leurs manifestations, ceci afin que cela puisse paraître dans *Vie @ Champeaux*. Il sera mis à jour à chaque parution.

Il est à signaler que *Vie@Champeaux* est envoyé aux 22 communes du canton, ainsi qu'aux écoles du RPI (Andrezel-Champeaux-Saint-Méry)!

Randonnée des 3 châteaux, le 8 mai



Informations: https://www.seine-et-marne.fr/fr/fiche-evenement/rando-des-3-chateaux-edition-2022

Commémoration Armistice 1945

Dimanche 8 mai: Commémoration de l'Armistice 1945 à 11 h 30 au monument aux morts.

Requiem de Mozart, le 13 mai



Sortie annuelle de l'AACPB (Anciens Combattants)

Après deux années de disette (pour cause de Covid), l'Association des Anciens Combattants de la Plaine Briarde (AACPB), dont le siège social est à Champeaux, espère pouvoir réorganiser sa sortie annuelle soit en juin ou encore en septembre. Nous sommes en pleine consultation quant au choix de cette sortie, sortie qui se fera si le nombre d'inscrits est suffisant (40 personnes). Alors, si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact auprès de M. JACQUESON (Président) au 01.72.83.15.00, ou M. CHÉCHIN (trésorier) au 01.60.66.92.54.



La brocante/vide-greniers du CAL

Samedi 14 mai, le CAL organise sa brocante/vide-greniers, place du marché et rue Raoul Coutant, à Champeaux.

Réservation au 01 60 66 97 17 ou <u>cal.77@wanadoo.fr</u>. Informations sur site http://cal-77.pagesperso-orange.fr.



Repas-Thé dansant à thème de l'ACC

L'Association Caritative Campélienne vous donne rendez-vous le **Jeudi de l'Ascension**

(26 mai) pour son Repas/Thé dansant à thème. L'après-midi dansant sera animé par le DUO SAPHIR et MICHEL (l'accordéoniste). Il est à noter que l'ACC a prévu d'organiser 7 manifs tout au long de cette année 2022. Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre sur l'une - ou plusieurs - de celles-ci, vous avez un vaste choix et, surtout, c'est pour une bonne action! (Voir tract joint).

Repas des voisins

Coucou, le revoici le revoilà ce Repas des voisins que beaucoup de Campéliens ont tant de hâte à retrouver! Alors, pourquoi ne pas reprendre cette bonne habitude, la pandémie semblant nous laisser enfin tranquilles? Par exemple, la rue du Pré du Pain le prévoit dès le samedi 11 juin, où la table sera installée sur la placette en herbe (tondue) et les voisins participant, après concertation avec les autres voisins, apporteront leurs paniers de victuailles, afin de partager un agréable moment et surtout de faire plus ample connaissance avec les nouveaux arrivants (ils sont nombreux!). Dans chaque quartier de Champeaux, il semble possible - et important - d'organiser ce genre de rapprochement, cela crée des liens!



Manifestations du CAL en juin

Gala de danse

Champeaux Animations Loisirs vous invite à son Gala de danse qui se déroulera le **samedi**

11 juin, à la salle des fêtes de Champeaux.

Audition de musique

Le **dimanche 12 juin**, le CAL réunira, à la Campélienne, les élèves de son école de musique pour son audition annuelle.

ANNONCES

Vend Roue complète NEUVE SUV 2008

Pneu MICHELIN Energy Saver 205/55R16 (jamais montée). M. CHÉCHIN (77720 Champeaux)

Contact: bernard.chechin@orange.fr, 01.60.66.92.54

Micro-crèche « LES 2 COURTES ÉCHELLES »

9, rue Ste-Fare à Champeaux

Tél.: 06 88 52 64 04 et contact@partenaire-parents.com

Site Internet : <u>www.partenaire-parents.com</u> Elle accueille tous les enfants de la région.

Assistante maternelle agréée

Assistance maternelle agréée cherche enfants à garder à la journée. Renseignement : 01 64 06 10 71.

Garde d'enfants

Éducatrice de jeunes enfants de formation (12 ans) et assistante maternelle depuis 5 ans, je vous propose d'accueillir votre enfant à la journée. Je l'accompagnerai (en collaboration avec vous) à chaque étape de son développement. N'hésitez pas à me contacter pour échanger au 06 32 29 31 80.

Praticienne Massages Bien-être

Katia GUERINET, agréée par la FFMBE, massages sur RdV à Champeaux : tél. 06 12 77 49 69.

Site internet: katiaguerinet-massages.com.

Instagram: katiaguerinet.

Je vous ai préparé un endroit chaleureux et bienveillant, pour des massages "visage liftant et drainant", et pour des massages holistiques "détente profonde" qui soulageront vos tensions physiques et mentales.

LES ARTISANS DE CHAMPEAUX

PAP RENOV' COUVERTURE

M. Cédric PAPILLON

17, rue de la Ferronnerie à Champeaux

Tél. 06.34.68.37.92 et paprenovcouverture@gmail.com

Les Jardins de Marjolaine - Entrepreneur de jardin

Aménagement et entretien d'espaces verts : maçonnerie extérieure, plantation, élagage/abattage, taille, contrat d'entretien annuel, petits travaux de jardinage (agréé Services à la Personne) : 161, rue du Pourtours des Fossés. Tél. : 01 64 38 71 01.

E-mail: <u>lesjardinsdemarjolaine@orange.fr</u> Internet: https://lesjardinsdemarjolaine.com

DMM 77 – Dépannage Mécanique Multiservices

- Matériels de travaux publics, levage et manutention
- Matériels d'espaces verts, robots de tonte, motos
- Vente d'outillage, de consommable pour particuliers et professionnels

David MAUTÉ: e-mail: <u>david.maute@sfr.fr</u> 26, rue de la Ferronnerie à Champeaux. Tél.: 01 74 82 60 31 ou 06 83 85 42 00

MOREAU FALGOUX (Dépannage chauffage-Plombier)

15, rue Guillaume de Champeaux à Champeaux.

Tél.: 01 60 66 95 37.

MESSES OU CÉLÉBRATIONS DU GROUPE PAROISSIAL

Andrezel/Champeaux/Saint-Méry Blandy-les-Tours/Chatillon-la-Borde/Fouju

Mai 2022:

Dimanche 8 : 9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux. Dimanches : 1 – 8 – 15 – 22 et 29 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Samedi 7 : 18 h 30 Messe à l'église de Mormant : Messe des familles et des enfants du catéchisme.

Samedi 14 : « Éveil à la Foi » : 16 h à l'église de Mormant. Jeudi 26 : « l'Ascension du Seigneur » : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Juin 2022:

Dimanche 12:9 h 30 Messe à la Collégiale de Champeaux. Dimanches: 5 (La Pentecôte) – 12 (La Sainte Trinité) – 19 (Le Saint-Sacrement)

et 26 : 11 h Messe à l'église de Mormant.

Samedi 4 : 10 h église de Mormant : « PROFESSION DE FOI » pour tous les enfants du secteur de Mormant.

Samedi 18 : 10 h église de Mormant :

Messe de « PREMIÈRE COMMUNION » pour tous les enfants du secteur de Mormant.

Nous accueillerons à la Collégiale de Champeaux, du vendredi 10 juin à 18 h 30 au samedi 11 Juin à 17 h 30, les reliques de « Sainte Thérèse » et de ses parents « Saints Louis et Zélie Martin ». Une messe sera célébrée lors de l'accueil des reliques le vendredi à 19 h et une autre messe avec bénédiction des familles sera célébrée avant le départ des reliques le samedi à 15 h.

Pour toutes informations, consultez les panneaux d'affichage de nos paroisses, près des églises et sur le mur de la salle paroissiale. Prêtre responsable du Secteur Paroissial et du Pôle : Père Gérard MICHARD, 13 avenue de la Gare 77720 Mormant - Tél : 01 64 06 90 80.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Léone ROLLAND, coordonnatrice du secteur, au 01 64 06 37 44.

Informations Communales

ECOLES LES ECOLES LES ECOLES LES ECOLE

Notre commune investit

Nous avons profité de ces vacances de février pou améliorer encore l'environnement scolaire. Des arbres ont été plantés dans la cour de l'école maternelle et de l'école primaire pour créer des zones ombragées. Ces Catalpa, à large feuillage, devraient d'ici plusieurs mois apporter un peu plu

de confort à nos élèves. Merci aux *Jardins de Marjolaine* pour cette réalisation.

Nous avons équipé notre école primaire de panneaux de basket mobiles et de ballons afin de diversifier les activités sportives mais aussi récréatives. Merci à Pierre François FONFREDE pour le montage de ces équipements.







S TECHNIQUES

SERVICES TECHNIQUES

SERVICES TECHNIQUES

SERVICES TEC

Notre commune investit

Nos services techniques démontrent leur savoir-faire. Pierre-François a entièrement décapé et repeint le portail de l'école, remis à neuf les sanitaires extérieurs de la mairie et débuté les peintures de route. Xavier a réalisé des petits travaux de maçonnerie, procédé au rebouchage de trous de notre voirie et continue d'assurer le suivi de la dératisation de notre village. Des ressources et des compétences précieuses qui évitent le recours à des entreprises extérieures.











rimoine patrimoine patrimoine patrimoine

ollégiale 4ème Ph

Cette année 2022, une 4^{ème} phase de restauration va se concrétiser.
Elle porte sur la reprise des
charpentes du transept et
nécessite évidemment la dépose des couvertures de celui-ci. Ce des couvernres de ceiurci. Ce chantier devrait s'étaler sur 6 mois. Le montant des travaux est d'environ 300ke, subventionnés par l'Etat (DRAC), la Région IdF et le Département. La commune, quant à elle, participe à hauteur d'environ 15%, soit 45ke, plus l'avance de la TVA.



SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN



Vous avez été nombreux à répondre à notre appel du 5 mars ! Un bel élan de générosité pour le peuple ukrainien! Un grand grand MERCI à toutes et tous!

État Civil

Naissance

Le 24 novembre 2021, Jérôme CARPENTIER et Lucie SETTIER sont devenus les heureux parents d'un petit garçon : NATHÉO.

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Savez-vous que...

FERMETURES DÉCHETTERIES



Les déchetteries de Mormant et Bray-sur-Seine seront fermées pour travaux à compter du 28 mars durant plusieurs mois, probablement jusqu'au mois d'août.

La déchetterie la plus proche est celle de Verneuil-l'Étang. Rue Auguste Blanqui, 77390 Verneuil-l'Étang (<u>itinéraire</u>)

NOS PRODUCTEURS LOCAUX



Un p'tit tour chez

NOS PRODUCTEURS LOCAUX!

Soutenez vos producteurs, consommez en circuit court! Retrouvez ici les producteurs du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/je-decouvre/

LE TOUR DE FRANCE FÉMININ PASSERA À CHAMPEAUX



Le Tour de France Féminin était disputé chaque année, entre 1984 et 2009.

Un extrait de son Palmarès :

1984: Marianne MARTIN (Usa),

1985: Maria CANINS (Italie),

1986: Maria CANINS (Italie)

1987: Jeannie LONGO (France),

1988: Jeannie LONGO (France),

1989: Jeannie LONGO (France).

Cette année, dans le peloton, 22 équipes de 6 coureuses s'affronteront. Au total, 250.000 euros de dotation seront attribués et mis en jeu pour les équipes et les cyclistes. La vainqueur du classement général remportera 50.000 euros. A titre de comparaison, le vainqueur du **Tour de France Masculin** toucha à lui seul 500.000 euros. Mais il faut savoir aussi que c'est un Tour de France Masculin

qui dure trois semaines. Là, on compte huit étapes donc, on peut le comparer plus à des courses comme **Paris-Nice** ou le **Critérium du Dauphiné**.

Lors de 2^{ème} étape, Meaux – Provins (135 km), les coureuses, qui ont un départ à 12 h 55, passeront à Champeaux vers 15 h - 15 h 30, l'arrivée étant prévue à 16 h 30 environ à Provins.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Vous prévoyez des travaux
à l'extérieur
de votre habitation?

Rénovation de toiture ou simple remplacement des tuiles Installation
ou remplacement
d'une fenêtre de toit

Installation ou remplacement clôture, portail veranda, abri de jardin carport ou garage

_{Iso}lation et ravalement de façade

Remplacement
ou peinture
des huisseries



_{Toute} intervention _{sur} les extérieurs de votre bien _{est} soumise à autorisation

DECLARATION PREALABLE à transmettre à la Mairie Téléchargez le formulaire DECLARATION PREALABLE Cerfa n°13703*08 sur le site servicepublic.fr Ou contactez la Mairie 01 60 66 91 88

ommune de nampeaux

otre village de CHAMPEAUX est réputé pour sa Collégiale Saint Martin, monument historique exceptionnel. Ainsi, la quasi-totalité de notre commune est sous l'autorité de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Son rôle est de nous éclairer en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Il a la charge de maintenir une cohérence du patrimoine bâti et ainsi d'éviter toute dérive qui pourrait nuire à l'esthétique de notre village.

Notre Plan Local d'Urbanisme s'est construit sous les conseils de l'ABF. Cependant, tout permis de construire et demande préalable de travaux sont obligatoirement soumis à son avis direct. Si les préconisations du règlement du PLU sont suivies, il y a de fortes chances que l'ABF donne un avis favorable à votre projet.

CHAMPEAUX est un beau village. Certes, notre Collégiale y est pour beaucoup mais pas seulement. Si la commune suit les avis de l'ABF, notamment dans ses travaux de voirie et sur le patrimoine public, chacun d'entre nous se doit aussi de respecter les procédures en déclarant ses travaux et en respectant l'avis qui est donné. Des façades, des menuiseries, des toitures et des clôtures qui respectent les prescriptions et c'est tout un village qui s'embellit. Ajoutons à cela la présence des commerces et des services essentiels, et c'est nous tous qui gagnons à pérenniser la valeur de nos biens, à bien vivre à Champeaux et à porter haut notre village.

Yves LAGÜES-BAGET, Maire



https://champeaux77.fr/

ÉTAT DE SANTÉ DE L'AGRICULTURE

Diminution du nombre d'exploitations



389 000 exploitations (490 000 en 2010) - 21 %.



496 000 chefs d'exploitation, coexploitants, associés actifs (604 000 en 2010) : - 18 %.



26,2 % sont des femmes (26,7 en 2010) - **0,5** %.

Près de 50 % du territoire métropolitain dédiés à l'agriculture



26,7 millians d'hectares utilisés, soit près de 50 % du territoire métropolitain (-1 % en 10 ans).



69 hectures de surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation (55 hectares en 2010): +25 %.



52 %
des exploitations spécialisées
en production végétale,
48 % en élevage.

Renouvellement difficile des générations



759 000 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles, soit **583 000** emplois permanents à temps plein (– 12 % en 10 ans).



58 % des chefs d'exploitation ou coexploitants ont 50 ans et plus (52 % en 2010).

Des productions sous signe de qualité et de proximité en croissance

36 % d'exploitations certifiées agriculture biologique (AB), sous Label rouge, portant la mention indication géographique protégée (IGP) ou celle de spécialité traditionnelle garantie (STG) [27 % en 2010].

23 % des exploitations ont recours au circuit court (soit 90 000 exploitations).

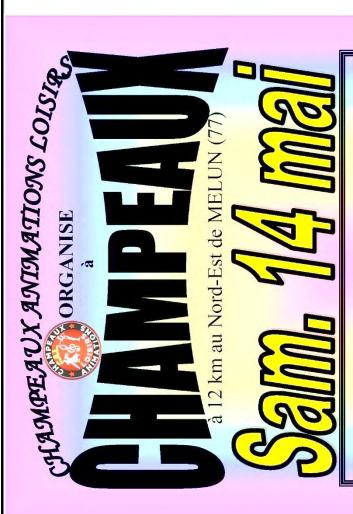


des exploitations françaises en bio (4 % en 2010).

environ d'exploitations labellisées haute valeur environnementale (plus 25 000).



Source : Services de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture.



Restauration au Café du village

site internet: https://cal-77.pagesperso-orange.fr

mail: cal.77@wanadoo.fr

« L'œuvre, ce n'est pas l'image elle-même, mais ce qu'elle provoque d'interrogation sur le lieu. » Ernest Pignon-Ernest

COLORIAGE EOLORIAGE

Compelienne Animations

La Compehenne Anin

A l'occasion de la Rando des 3 châteaux Viens colorier les pavés du parvis de la collégiale

Réveille l'artiste qui est en toi

Le but est de se retrouver entre amis, familles, voisins pour mettre de la couleur au centre de notre village



Renseignements: Campélienne-animations 0680962290

JEUDI 26 MAI (ASCENSION)

A partir de 12 h 30 à la Campélienne

A partir de 15 h 00 à la Campélienne

au profit des enfants traites contre le cancer Animation Duo SAPHIR et MICHEL

Réservation obligatoire: 01.60.66.92.54 / bernard.chechin@orange.fr

Your avez un hobby, une passion,

Venez exposer

LODIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022

A la Campélienne

Rue Sarrazin Desmaraise

coordonnées : nom, prénom et numéro de télé-Pour nous permettre de vous accueillir dans les votre activité artistique, la place (en mètres limeilleures conditions, merci de nous indiquer) dont vous auriez besoin et bien sûr vos phone ou adresse mail à :

campelienne.animations@gmail.com Avant le 9 septembre 2022

Gratuité pour les autres sera demandée à ceux qui sou-Une participation de 10 €uros haitent vendre leur production



La Campelienne Animation

Informations utiles

URGENCES MÉDICALES

En cas d'urgence ou de doute, il faut appeler le 15 (S.A.M.U.). Un médecin vous répondra.

PHARMACIE DE GARDE

Téléphoner au commissariat le plus proche (17) ou la gendarmerie (01.64.51.39.20) pour connaître la pharmacie de garde.

NETTOYAGE MÉCANISÉ

Nous vous informons que la société PREJAM procèdera au nettoyage des caniveaux le **premier lundi** (courant matinée) de chaque bimestre. **Prochain passage le lundi 13 juin 2022.**

Ce nettoyage mécanisé nécessitera, autant que possible, l'accès maximum auxdits caniveaux.

ANIMAUX ERRANTS

La commune a délégué l'enlèvement des animaux errants, abandonnés, dangereux, blessés ou morts sur la voie publique, à la **S.A. SACPA** de Vaux-le-Pénil, Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal. Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h (sauf jours fériés).

RAMASSAGE DES DÉCHETS (contact SMETOM GEEODE: 01 64 00 26 45 ou contact@smetom-geeode.fr)

Ordures ménagères: tous les jeudis de mai et juin 2022:

5, 12, 19 et 26 mai, 2, 9, 16, 23 et 30 juin 2022.

Emballages: tous les lundis des semaines impaires: lundis 9 et 23 mai, 6 et 20 juin 2022.

Attention : Les déchets verts et les encombrants sont à amener aux déchetteries suivantes :

- MORMANT, rue des Frères Lumière (derrière Intermarché). Déchetterie fermée jusqu'en août 2022.
- VERNEUIL-L'ÉTANG, près de la station d'épuration au lieu-dit « Les Fontaines de Vernouillet ».

(voir horaires en dernière page ou sur le site https://www.smetom-geeode.fr/)

<u>Pour une première inscription, il sera demandé de vous présenter à la Mairie muni(e) d'une pièce d'identité avec</u> photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois qui fera la demande de carte auprès du SMETOM GEEODE.

ASSISTANTE SOCIALE AFFECTÉE AUX COMMUNES

Joindre le Service Social Départemental au 01 64 25 07 30 ou se rendre directement à l'une des permanences d'accueil :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h à Tournan, 16, place Edmond de Rothschild
- Lundi et vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 9 h à 12 h à Brie-Comte-Robert, 17 rue Petit de Beauverger Hôpital local
- Mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 à Mormant, place de la Marelle.

PanneauPocket à CHAMPEAUX



L'application mobile qui vous rapproche de votre Mairie

La commune de CHAMPEAUX se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette (infos également accessibles à partir d'<u>Internet</u>). L'actualité est maintenant à portée de poche!

Les informations et événements seront notifiés en temps réel.

Nous proposons d'y publier toute information relative à la mairie et tous les événements de nos associations.

Il vous suffit de télécharger l'application sur un smartphone et d'ajouter Champeaux en favori (Cliquer sur le cœur à côté du nom Champeaux). Plus d'informations sur le site https://www.panneaupocket.com/

PanneauPocket permet aussi de rester connectés aux informations des communes voisines, ou lieux de vacances.

Téléchargeable gratuitement sur Apple store pour les téléphones IOS ou google play pour les téléphones Android.

Liens utiles

Internet: https://www.briedesrivieresetchateaux.fr (CCBRC)

Courriel: mairie4.champeaux.77@orange.fr, Facebook: https://www.facebook.com/mairiedechampeaux

Informations locales

Présence du Maire

Le Maire et les adjoints vous reçoivent à la mairie sur RV.

Mairie

Place du Cloître, tél. 01.60.66.91.88. Les lundis et jeudis de 13 h à 17 h 30, mardis et vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, samedis de 8 h 30 à 12 h. Fermée les mercredis.

Site internet: https://champeaux77.fr/

PERMANENCES

RPI: Ancienne Mairie, Place du Cloître Tél.: 01.60.66.96.47 ou 09.65.36.71.02 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 00 à 17 h 30, Fermeture les mercredis et samedis

CCAS: s'adresser à la Mairie.

Agence postale

Rue Guillaume de Champeaux, tél. 3631 (appel non surtaxé) Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h 30. Samedi: 8 h 30 à 13 h. Fermée le mercredi.

Relève du courrier : Lundi au samedi à 11 h 30.

Ramassage des déchets ménagers

Ordures ménagères : tous les jeudis*. Emballages: lundi des semaines impaires*.

Horaires des déchetteries (horaire unique toute l'année) :

	Verneuil-l'Étang (1)					
Lundi	Fermé	14 h – 17 h				
Mardi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h				
Mercredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h				
Jeudi	Fermé	Fermé				
Vendredi	9 h – 12 h 30	14 h – 17 h				
Samedi	8 h 30 – 17 h 20					
Dimanche	Fermé	Fermé				

^{*} Exceptions jours fériés et jours précisés en Informations Utiles (1) La déchetterie de Mormant est fermée jusqu'en août 2022

Urgences

S.A.M.U.: composez le 15 ou 01.64.10.67.50

Pompiers: 18 **Police**: 17

Gendarmerie: tél. 01.64.51.39.20 MU 77: tél. 0825 826 505 (Médecins)

ou tél. 0825 747 737

Centre anti-poisons: tél. 01.40.05.48.48 Drogues-Info-Service.fr 7j/7 de 8 h à 2 h (appel anonyme) 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13

S.O.S. Vétérinaires: tél. 08.36.68.99.33 Gaz (sécurité dépannage): tél. 0800 47 33 33 **Électricité** (dépannage) : tél. 09 72 67 50 77 Violences Femmes Infos: composez le 3919

Enfant en danger (SNATED): composez le 119

🔼 Médecins - Kinésithérapeutes - Infirmières

MÉDECINS:

Docteur RICHARD: 9 rue de la Libération, tél. 01.64.81.29.59

Docteur MONCHI: 9 place du Marché, tél. 01.60.66.96.96

KINÉSITHÉRAPEUTE:

Mme SYLVAIN FIERIN:

1 rue de la Ferronnerie, tél. 01.60.66.97.79

INFIRMIÈRES:

Mmes CARDENNE et VOISIN: 14 rue Eugène Chassaing, tél. 01.60.66.99.15

SOPHROLOGUE:

M. Rémy MAUPOINT:

14 rue de Malvoisine, tél. 06.82.36.33.92

Commerces

LE TRIANGLE VERT - Bar-Tabac-PMU 1 rue du Cloître, tél. 09 61 26 39 96 **Lundi au vendredi** de 7 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30, samedi de 8 h à 19 h 30 et dimanche de 9 h à 13 h.

BOULANGERIE: place du Marché, Tél. 01.60.66.91.55. Lundi, jeudi et vendredi, de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h mercredi et samedi, de 7 h à 13 h 30 et de 16 h à 20 h et le dimanche de 7 h à 13 h. Fermé le mardi.

PHARMACIE DE CHAMPEAUX : 8 r. de la Ferronnerie Tél. 01.60.69.97.60 - Fax 01.60.69.95.03 Lundi au vendredi : 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 20 h, samedi: 9 h à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h.

LA PALMERAIE DU SUD – Restaurant 7 ter rue de la Libération, tél. 01.60.68.65.89. Mardi au samedi : midi et soir et dimanche midi.

LE CHALET – PIZZAS Á EMPORTER 3 rue de Malvoisine - Tél. : 06.46.30.31.66 Mardi, mercredi, jeudi de 18 h 30 à 21 h 30, vendredi, samedi de 18 h 30 à 22 h 00.

RABET MARKET - Alimentation: Place du Marché, tél. 01.60.66.94.46 Dimanche de 9 h à 13 h, **lundi au samedi**: 8 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h.

VÉRONIQUE COIFFEUSE (à domicile) Tél.: 01.64.25.18.34

VALÉRIE COIFFEUSE (à domicile) Tél.: 06 60 62 33 24 ou 01 64 64 21 63 Mail: valeriie.davi@gmail.com